

# LA FORCE DE L'ÂGE

VOLUME 19 - NUMÉRO 4  
DÉCEMBRE 2011



Association québécoise de défense  
des droits des personnes retraitées  
et préretraitées



## DOSSIER:

**Surprise sur prise!  
*caméras cachées,  
protection ou abus?***

AQDR Trois-Rivières  
Le jardin de Mme Maes

La fierté d'être membre  
de l'AQDR

AQDR  
Valleyfield-Beauharnois  
30e anniversaire





**Association québécoise de défense  
des droits des personnes retraitées  
et préretraitées**

## **LA FORCE DE L'ÂGE**

Publié par l'Association québécoise de  
défense des droits des personnes  
retraitées et pré-retraitées (AQDR),  
1620 avenue de La Salle, bureau 10,  
Montréal H1V 2J8

**Téléphone:** 514 935-1551  
ou 1 877 935-1551 (gratuit)

**Télécopieur:** 514 937-7371

**Internet:** [www.aqdr.org](http://www.aqdr.org)

**Courriel:** [bureaunational@aqdr.org](mailto:bureaunational@aqdr.org)

**Rédacteur en chef:** Serge Séguin  
[redaction@aqdr.org](mailto:redaction@aqdr.org).

**Production:** Lucie L. Levert.

**Graphisme:** G une Idée enr.  
[www.guneidee.com](http://www.guneidee.com)

**Comité de lecture:** Claire Duguay, Anne  
Falcimaigne, Jacques Fournier, François  
Houle, Lucie L. Levert, Karole Lamer,  
Louis Plamondon, Serge Séguin.

**Abonnés:** les 38 487 membres de l'AQDR.  
**Paraît quatre fois l'an:** juin, octobre,  
décembre et mars. **Dates de tombée:**  
13 janvier 2012 et 13 avril 2012.

Nous ne pouvons nous engager à publier  
tous les textes reçus. Le comité de lecture  
fait le choix final. Certains articles  
proposés pour **La Force de l'âge**  
pourraient se retrouver dans **La Force des  
s@ges**, notre bulletin électronique  
mensuel.

La reproduction partielle ou totale est  
permise à la condition d'en mentionner la  
source. S.v.p. nous en aviser. Les textes  
n'engagent que leurs signataires et  
reflètent la richesse de nos débats. La  
forme masculine est utilisée pour alléger  
le texte.

**Dépôt légal:** Bibliothèque nationale du  
Québec. ISSN-0833-871X

## SOMMAIRE DÉCEMBRE 2011

### **MOT DU PRÉSIDENT DE L'AQDR**

- 03** Cafouillage à la Commission des droits  
de la personne  
Les 125 aînés du Monaco dans la tourmente

### **VIE DES RÉGIONS... VIE DES SECTIONS**

- 04** La retraite et la lutte contre l'appauvrissement
- 04** L'impressionnant jardin de madame  
Angela Maes
- 05** 30 ans de fondation de la section  
Salaberry-de-Valleyfield

### **DOSSIER: CAMÉRA CACHÉE**

- 06** Caméra cachée: protection ou abus?

### **DOSSIER: RESSOURCES INTERMÉDIAIRES**

- 08** Où se situent les ressources  
intermédiaires parmi les ressources  
d'hébergement pour aînés?

### **CHRONIQUES**

- 11** Tellement fière d'être membre de l'AQDR
- 12** Une vie nouvelle ou une voie de garage?
- 14** Les leçons des oies
- 15** Appui aux proches aidants

### **Envoyez-nous vos textes avant le 13 janvier 2012**

La date de tombée pour notre prochain numéro est  
le 13 janvier 2012. Bienvenue à vos textes: les bons  
coups de vos sections, des textes de réflexion sur les  
dossiers prioritaires de l'AQDR, etc. Maximum de  
450 mots. Envoyez vos textes à [redaction@aqdr.org](mailto:redaction@aqdr.org)

### **Envoyez-nous vos commentaires sur le format et le contenu de la revue**

Vos commentaires sont toujours les bienvenus  
concernant la présentation graphique et le contenu  
de la revue. Envoyez-nous vos commentaires à  
[redaction@aqdr.org](mailto:redaction@aqdr.org) ou par courrier à l'AQDR  
nationale.

# MOT DU PRÉSIDENT DE L'AQDR

Louis Plamondon

## CAFOUILLAGE À LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE LES 125 AÎNÉS DU MONACO DANS LA TOURMENTE



L'AQDR a déposé en mai dernier une plainte pour exploitation à la Commission des droits de la personne concernant l'éviction des 125 locataires de la résidence Monaco. Cependant, la Commission traite cette plainte, depuis le 16 juin, comme une intervention venant de sa propre

initiative et ne considère pas l'AQDR comme organisme plaignant représentant les victimes comme le prévoit pourtant la loi. Elle prive ainsi l'AQDR de son statut de plaignant au nom des locataires.

Pourtant, l'AQDR a bien, depuis le 11 mai ce statut dans ce dossier où le propriétaire a agi illégalement contre des personnes vulnérables, en vertu de la loi de la Régie du logement et de la Charte des droits interdisant l'exploitation de toute personne âgée.

Selon la Charte, un organisme de défense des droits peut, par le simple dépôt d'une plainte, obtenir le statut de plaignant, et ce, sans consentement des victimes ou mandat de quiconque, en vertu de l'article 74 de la Charte, lorsque la plainte concerne l'exploitation de personnes âgées:

*Art.48. Toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation.*

*Art.74. Peut porter plainte à la Commission toute personne qui se croit victime d'une violation des droits relevant de la compétence d'enquête de la Commission.*

***La plainte peut être portée, pour le compte de la victime ou d'un groupe de victimes, par un***

***organisme voué à la défense des droits et libertés de la personne ou au bien-être d'un groupement. Le consentement écrit de la victime ou des victimes est nécessaire, sauf s'il s'agit d'un cas d'exploitation de personnes âgées ou handicapées prévu au premier alinéa de l'article 48.***

Or, depuis le début du dépôt de la plainte et jusqu'au 7 novembre, la Commission ignore et viole sa propre loi, en refusant de clore son enquête et de référer le dossier au tribunal. Au mépris des droits de l'AQDR de représenter les victimes, les mandataires de la Commission poursuivent une médiation complaisante directement avec chacune des victimes et se rapprochent ainsi des intérêts du propriétaire Maestro-Allegro.

Malgré le retrait de l'AQDR de la procédure volontaire de médiation et une demande de conclure l'enquête pour aller au tribunal en juin, la Commission a pris en secret et individuellement contact avec les locataires victimes sans considérer les positions de l'AQDR.

*Nous irons plus loin si la Commission ne change pas de conduite:*

- L'AQDR informera et mobilisera le Regroupement des grandes associations d'aînés, de retraités pour que des actions soient initiées auprès des plus hautes autorités concernant les menaces qui pèsent sur les droits des organismes d'aînés;
- mandatera ses procureurs pour examiner toutes procédures judiciaires utiles dans les circonstances et fera appel à ses partenaires pour collaborer activement à contrer cette violation de la Charte des droits devant les tribunaux.

## LA RETRAITE ET LA LUTTE CONTRE L'APPAUVRISSMENT

Par Marthe Asselin Vaillancourt, C.M., C.Q. – AQDR Jonquière



Dès le regroupement des premières sections de l'AQDR, les questions de pauvreté, de revenu et de retraite ont fait l'objet de nombreuses revendications. Les baby-boomers ont rapidement pris la situation en main et se sont donné des moyens pour éviter la pauvreté, cro-

yaient-ils.

Nous étions donc en mesure de penser que ces nouvelles ententes avec l'employeur allaient permettre une retraite plus confortable. Mais l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), selon Le Devoir du 15 octobre, annonce au contraire que la situation des aînés se dégrade. On savait déjà que plus d'un tiers des Québécois ne disposaient pas de retraite assurée, de REER et encore moins de CELI. S'ajoute à cette donnée la question de l'endettement qui aurait doublé au cours des dernières années. De plus, je suis inquiète des nouvelles façons de verser les pensions sous forme de cotisations déterminées, il me semble qu'il y a là un facteur de risque apparent. Quand on travaille au salaire minimum ou avec des horaires de fin de semaine, les notions d'épargne et de

placement demeurent très abstraites. REER et CELI sont aussi en dehors de toute considération.

«Étant donné la particularité des aînés, qui ont des revenus fixes et qui même avec les REER ou avec les régimes d'employeurs à cotisation déterminée n'ont pas de garantie qu'ils vont avoir des revenus stables à leur retraite, ils sont fragilisés», explique l'auteure Ève-Lyne Couturier.

L'IRIS nous invite à un exercice de réflexion. Il s'impose au Québec plus que jamais, avec le vieillissement de la population et la longévité de la vieillesse nous amenant rapidement vers un 4e âge, nous n'avons plus le choix.

Par ailleurs, comment convaincre nos propres enfants et petits-enfants d'épargner pour une retraite qui leur semble si éloignée dans le temps, alors que tout incite à une consommation de tous les instants? Bien sûr, ils y pensent un peu et commencent à se rendre compte que le modèle actuel risque d'être dépassé quand ils atteindront leur 60e anniversaire. Et si ce moment arrivait plus tôt qu'ils ne l'ont escompté, si une certaine pauvreté se manifestait déjà? Vers quelles pistes de solution devrions-nous nous diriger?

Plusieurs publications ont, à quelques reprises, lancé des avertissements et proposé plusieurs modèles européens. Il vient un temps où on ne peut plus laisser faire, un temps où il faut réfléchir et agir.

## L'IMPRESSONNANT JARDIN D'ANGELA MAES

Par Marie-Ève Bédard – Chargée de projet Comité de milieu de vie – AQDR Trois-Rivières

Angela Maes est âgée de 85 ans. Native de Belgique, elle eut le goût de l'aventure et décida à l'âge de 25 ans de traverser l'océan pour venir s'installer dans le petit village de Saint-Étienne-des-Grès. Dans ses temps libres, Mme Maes aimait beaucoup s'occuper de son jardin. C'était son plaisir! Elle vécut cinquante belles années dans cette maison avec son mari.

Malheureusement, ce dernier est décédé il y a onze ans. Comme la maison était devenue trop

grande, Mme Maes alla vivre en résidence privée pour personne âgée. Ce qui est étonnant, c'est que Mme Maes décida de faire un jardin à la résidence. En effet, elle apporta les vivaces et les sorbiers des oiseaux de son ancienne demeure, pour les planter sur le parterre de la résidence Delatyn. Chaque année, elle dépense une petite fortune pour changer les moins belles fleurs par de nouvelles afin de toujours embellir ce petit bout de paradis.

Mme Maes travaille dans son jardin au moins deux à trois heures par jour et elle y met encore davantage de temps à la période du printemps. Cette femme est très heureuse lorsque les familles des résidents viennent prendre des photos à cet endroit. Elle mentionne tout sourire: «*Ils sont les bienvenus!!!*».

Cette petite histoire témoigne de l'importance que l'environnement des résidences privées pour personnes âgées offre les opportunités aux résidents d'utiliser leur plein potentiel, afin que les aînés aient la chance de continuer à s'épanouir et ainsi réaliser de belles choses!

# 30 ANS DE FONDATION POUR LA SECTION SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Par Claudette M.-Brideau, agente de liaison – AQDR Valleyfield-Beauharnois

Lors d'un souper dansant avec animation, le 24 septembre dernier, la présidente Micheline Major était fière de souhaiter la plus cordiale bienvenue à tous les membres présents et leurs amis à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'AQDR section Salaberry-de-Valleyfield. Cet événement heureux était sous la présidence d'honneur du maire de Salaberry-de-Valleyfield, Denis Lapointe. En plus des anciens présidents Gilles Leblanc, Henri Salembier et Gilberte Blanchette, tous les élus gouvernementaux (fédéral et provincial), des représentants de l'AQDR nationale et du Regroupement Montérégie étaient présents.

Ce fut propice pour échanger et réfléchir sur l'apport de l'AQDR pour la société québécoise qui, depuis 32 ans, a su développer une expertise unique en matière de prévention et de défense des droits des aînés. Voilà pourquoi, la section de Salaberry-de-Valleyfield s'était jointe au National en 1981, sous la présidence de Gaston Girard.

La présidente en a profité pour mentionner tous les programmes offerts afin de lutter contre

toute forme de discrimination en raison de l'âge. Cependant, pour arriver à améliorer les conditions de vie des aînés du milieu, elle a remercié tous les bénévoles qui ont assuré de façon dynamique, la gestion générale des opérations. Elle a accordé une mention spéciale à Claire Brière pour la plus grande longévité de bénévolat par la remise d'un certificat de Mérite.

De plus, la fusion entre les sections de Salaberry-de-Valleyfield et celle de Beauharnois a été soulignée officiellement en ces mots: «*Je vous informe que notre section s'appellera dorénavant **AQDR section Valleyfield-Beauharnois**. Par conséquent, nous sommes heureux d'accueillir tous les membres de la section Beauharnois avec nous. Cet apport sera enrichissant pour tous. Il permettra de plus grandes possibilités aux membres d'échanger par les activités, les conférences instructives et les exercices physiques*».

En terminant, la présidente a remercié chaleureusement tous ceux qui ont pu répondre à l'invitation et elle a souhaité longue vie à l'AQDR Valleyfield-Beauharnois!



Remise du certificat Mérite à Claire Brière par Micheline Major et Louis Plamondon



Les représentants du National présents: Serge Séguin, directeur général, Jean-Guy Racine, vice-président, Micheline Major présidente section Valleyfield-Beauharnois, Pauline Robert secrétaire, Louis Plamondon président.

# CAMÉRA CACHÉE: PROTECTION OU ABUS?

Par Jean-Pierre Simard  
2e vice-président AQDR



Une préposée aux bénéficiaires dans un Centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) est congédiée pour avoir posé des gestes portant atteinte à la dignité d'un résident et allant à

l'encontre des règles de déplacement sécuritaire en vigueur dans l'établissement. La preuve a été obtenue par la fille du résident qui avait dissimulé une caméra dans la chambre de son père. La preuve obtenue par *caméra dissimulée* est-elle admissible?

La décision de l'arbitre de grief, André Lalande, qui a maintenu le congédiement, fait l'examen des éléments admissibles en preuve.

## Les faits

Le père de Chantal Contant est hébergé en CHSLD. En août 2004, elle soumet une plainte dans laquelle elle dénonce le comportement d'une préposée aux bénéficiaires envers son père, de même que le manque de surveillance à l'unité prothétique. La commissaire locale répond par écrit et lui fait part des actions entreprises.

Insatisfaite, Mme Contant dépose un recours auprès du Protecteur des usagers. La réponse du Protecteur des usagers est «...l'établissement prend les mesures raisonnables pour assurer la sécurité des résidents...».



A l'automne 2005, elle dissimule une caméra dans la chambre de son père. Cette caméra enregistre tout ce qui se passe dans la chambre. Elle a pris cette décision parce que son père avait régulièrement des bleus aux bras et aux mains. Elle voulait savoir ce qui pouvait causer ces marques. Comme elle et ses amies étaient régulièrement présentes auprès de son père, elle présumait qu'il s'infligeait ces marques en leur absence. À la suite de la diffusion de la vidéo, l'employeur a procédé au congédiement de son employée.

## Le droit

Selon l'article 2858 du Code civil du Québec, «*Le tribunal doit, même d'office, rejeter tout élément de preuve obtenu dans des conditions qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux et dont l'utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice. Il n'est pas tenu compte de ce dernier critère lorsqu'il s'agit d'une violation du droit au respect du secret professionnel*».

Pour écarter un élément de preuve en vertu de cet article, il faut donc que les deux conditions soient réunies: une atteinte à un droit fondamental (protection de la vie privée d'un employé) et une utilisation susceptible de déconsidérer l'administration de la justice. Même en présence d'une preuve obtenue en

violation d'un droit fondamental, l'arbitre devra l'admettre s'il juge, compte tenu de l'ensemble des circonstances, que son utilisation ne déconsidère pas l'administration de la justice en évaluant 3 facteurs:

- l'objet visé: la croyance de la fille du résident était-elle *une croyance déraisonnable*, compte tenu des faits portés à sa connaissance, et qui pourrait laisser croire à la mauvaise foi de sa part?
- la modalité de la violation: la personne qui aurait pu s'attendre à un très grand respect de sa vie privée est le résident. En effet, la caméra a été installée dans sa chambre. La chambre du résident constitue *son espace privé* à l'intérieur de l'établissement public qu'est le CHSLD;
- *l'auteur* de la violation: l'employeur qui recherche l'admissibilité de cette preuve n'a eu aucune participation à la violation, mais l'ayant connu plus tard, tente de l'utiliser.

Après l'examen de ces facteurs, l'arbitre se livre à l'exercice de proportionnalité entre les valeurs en cause: le respect des droits fondamentaux d'une part et la recherche de la vérité d'autre part. Il lui faudra donc répondre à la question suivante: la gravité de la violation aux droits fondamentaux est-elle telle qu'il serait inacceptable qu'une cour de justice autorise la partie qui l'a obtenue de s'en servir pour faire-valoir ses intérêts privés? Chaque cas doit être envisagé individuellement. Mais, en dernière analyse, le juge devrait rejeter la preuve obtenue en contravention aux droits fondamentaux s'il est convaincu qu'elle constitue un abus du système de justice, parce que sans justification juridique véritable et suffisante.

Au terme de cet exercice, l'arbitre a conclu qu'il y a lieu ici de privilégier *la recherche de*

*la vérité*. En effet, s'il y a violation du droit à la vie privée de la plaignante, cette violation est d'une gravité relative en tenant compte des motifs de l'auteur de la violation et des modalités de sa réalisation.

### La Cour supérieure

Le Syndicat a présenté une requête en révision judiciaire devant le juge Louis Lacoursière, qui l'a rejetée. Dans son jugement, il déclare que:

- l'analyse de la preuve de l'arbitre est complète;
- la gravité de la violation de la vie privée de l'employée est minime, voire inexistante;
- Chantale Contant qui accompagnait assidûment son père, était inquiète de lui et visait à trouver l'origine de marques et blessures;
- la preuve démontre que le père était complètement vulnérable;
- le rejet de la preuve vidéo plutôt que son admissibilité serait susceptible de déconsidérer l'administration de la justice en empêchant de découvrir la vérité, dont la recherche est l'objectif de tout procès civil ou audition arbitrale.

Finalement, **la Cour d'appel** a statué que la requête ne passe pas le test de l'article 26 du Code de procédure civile (matières à examen). De plus, le juge Jacques Chamberland, J.C.A., déclare que l'arbitre s'est bien dirigé en droit concernant l'admissibilité de la preuve vidéo et son application *aux circonstances uniques* de ce dossier des règles énoncées par la Cour dans plusieurs décisions portant sur cette question est sans faille, d'où la décision correcte qu'il a rendue et le rejet de la demande de révision judiciaire.



# RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR AÎNÉS OÙ SE SITUENT LES RESSOURCES INTERMÉDIAIRES?

Par Jacques Fournier  
Membre du comité Habitat



**E**xtraits d'une présentation faite au colloque sur les ressources intermédiaires organisé par l'AQDR le 9 novembre 2011, à Montréal.

Pour bien comprendre les enjeux pour les aînés et leurs familles dans le dossier des ressources intermédiaires (RI), il faut d'abord situer la place des RI dans le portrait global et dans l'historique de l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie.

## CHSLD publics et «privés conventionnés»

Ce secteur réunissait 39 400 lits au 31 mars 2010. En 1992, il y avait 46 100 lits de CHSLD dans tout le Québec. Donc, on constate une diminution de plus de 6 000 lits en 18 ans. Uniquement à Montréal, 1 700 lits de CHSLD ont été fermés depuis 2006, soit une baisse de 12 %.

On observe une contradiction importante: le gouvernement ferme des lits de CHSLD alors que la liste d'attente est impressionnante. Au Québec, 7 209 personnes attendent une place en CHSLD. À Montréal, 2 470 personnes sont en attente, mais il faut bien analyser cette liste:

- 1 420 personnes attendent à domicile avec des services insuffisants,

- 450 personnes attendent dans un hôpital de courte durée
- et 600 personnes veulent changer de CHSLD.

La situation la plus difficile est celle vécue par les personnes et les familles qui attendent à domicile qu'une place en CHSLD se libère.

Une place en CHSLD coûte en moyenne, annuellement, 60 000 \$. Nous verrons plus loin la différence de coûts avec les ressources intermédiaires.

En plus des CHSLD publics, il existe ce qu'on appelle un petit nombre de *CHSLD «privés conventionnés»*. Les bâtiments sont la propriété d'une compagnie privée, mais le gouvernement lui donne des subventions per capita tel que les employés y sont aussi décemment rémunérés que dans les CHSLD publics. Ainsi, les préposés aux bénéficiaires y reçoivent entre 18 \$ et 20 \$ de l'heure, ce qui permet d'y avoir un taux de rotation qui ne soit pas anormalement élevé, comme nous le verrons plus loin dans le cas des ressources intermédiaires où le personnel est sous-rémunéré. Par contre, il n'est pas assuré que l'on trouve, dans ces CHSLD «privés conventionnés», un ratio de personnel aussi élevé qu'en CHSLD public et que le personnel y ait une qualification aussi élevée.

Pour complexifier le portrait, le gouvernement a lancé récemment la formule des

*CHSLD en PPP*, pour économiser, dit-il, alors que des études montrent que cela coûte plus cher. Une étude récente de la firme MCE Conseils a démontré que le CHSLD St-Lambert-sur-le-Golf, construit en PPP, va coûter 60 millions \$ de plus au Trésor public que si ce CHSLD avait été construit en mode public, comme auparavant.

Le gouvernement Charest planifie de construire encore quatre nouveaux CHSLD en PPP, trois en Montérégie, un à Laval. Ne serait-il pas préférable que le gouvernement, s'il ne veut pas construire des CHSLD publics à cause du coût de l'investissement initial, crée alors de nouveaux CHSLD «privés conventionnés», ce qui serait un moindre mal?

### Les ressources intermédiaires

On pourrait qualifier les ressources intermédiaires (RI) de «secteur public privatisé». Les RI ne sont pas une création récente, elles existent depuis des années. Elles sont regroupées en deux catégories, les 9 places et moins (gérées par une personne physique) et les 10 places et plus (gérées par une personne morale). Les RI font partie de ce que le gouvernement appelle dans son jargon les «ressources non institutionnelles» (RNI) avec ce qu'on désignait autrefois comme les «familles d'accueil». Dans un accès de technocratie, les familles d'accueil sont devenues des *Ressources de type familial* (RTF). On n'arrête pas le progrès! En 2006, au Québec, il y avait environ 2 400 personnes âgées hébergées dans des familles d'accueil.

Les RI de plus de 9 places existent depuis un bon moment, mais le gouvernement a décidé, sans consultation véritable, de forcer leur multiplication, tout simplement en décrétant que les CHSLD limiteraient leur clientèle à des personnes nécessitant trois heures de soins par jour. Pourtant, auparavant, les CHSLD admettaient des personnes ayant besoin de



deux heures, puis de deux heures et demie de soins par jour. Les RI héritent donc des personnes ayant besoin entre deux heures trente et trois heures de soins, tandis que les CLSC doivent aider à garder à domicile les personnes nécessitant «*moins de deux heures et demi de soins par jour sans surveillance*».

L'Agence de Montréal avait décidé de limiter les RI à entre 25 et 40 lits, mais l'entreprise privée entendait plutôt offrir jusqu'à 90 lits: l'Agence a aussitôt accepté. Qui décide de l'organisation publique des soins au Québec? Est-ce l'entreprise privée?

Le gouvernement favorise les RI parce qu'une place y coûte en moyenne 35 000 \$ par an, comparativement à 60 000 \$ pour une place en CHSLD. C'est rendu possible par le fait que les employées des RI sont mal payées: elles gagnent entre 10,50 \$ et 13 \$, soit à peine plus que le salaire minimum. Plusieurs vivent sous le seuil de la pauvreté. Malgré leur dévouement, elles sont débordées parce qu'elles sont en moins grand nombre que dans les CHSLD. De plus, elles sont souvent moins bien formées. Leur taux de rotation est élevé. 82 % du personnel des ressources privées est féminin: concrètement, la privatisation, c'est l'appauvrissement garanti des femmes.

À noter qu'il faut aussi considérer un coût

supplémentaire à ajouter aux 35 000 \$: en effet, ce sont les CSSS qui doivent fournir aux RI le personnel infirmier externe et le personnel de réadaptation externe (physiothérapie, etc.).

Une recherche récente, menée par Margaret McGregor et Lisa Ronald de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), démontre qu'il y a *davantage de chances d'avoir des services de moins bonne qualité* dans les établissements privés de soins aux aînés, que dans les établissements publics. Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a fait réaliser des études qui vont dans le même sens.

Au 31 mars 2010, il y avait 5 850 personnes âgées en RI au Québec, mais le gouvernement veut en augmenter considérablement le nombre au cours des prochaines années. Le gouvernement veut un ratio de 0,8 lit en RI par 100 personnes de plus de 65 ans, ce qui donnerait 10 032 places en RI.

Quelles sont les conséquences concrètes de cette privatisation? Davantage de décès par négligence, de morts suspectes, de manque d'hygiène, de carences dans les soins, de nourriture de piètre qualité, mais aussi, à certains endroits, de personnel unilingue anglophone, etc.

Les RI constitueraient une formule appropriée pour les personnes en moyenne perte d'autonomie si deux conditions étaient remplies: premièrement, si elles gardaient une taille humaine et raisonnable (un maximum de 40 lits, tel que prévu au départ) et deuxièmement, si elles étaient des établissements publics, et non pas des PPP (partenariats public-privé). Ne sommes-nous pas capables, comme société, de relever ce défi?

Concernant la question complexe de la privatisation, il faut bien faire les distinctions. Personnellement, je ne suis pas contre l'entreprise privée: les résidences privées répondent à un besoin et sont là pour rester. Mais je suis contre la privatisation, c'est-à-dire *le déplacement du secteur public vers le privé*: les grosses RI récentes sont une privatisation de services qui étaient autrefois donnés par les CHSLD publics.

### «Small is beautiful»

Les entreprises privées plaident qu'il leur faut une masse critique de lits pour être rentable. Est-ce que les contraintes de l'entreprise privée ont plus de poids que les besoins des personnes âgées? Pourquoi ne pas recourir à la formule des établissements de petite taille, au «*small is beautiful*» que plusieurs économistes considèrent rentable, efficace, performante et plus acceptable au plan humain?

La privatisation a posé un certain nombre de problèmes récemment au Québec. Dans le cas du CHSLD en PPP à St-Lambert, le propriétaire, qui était le plus bas soumissionnaire, s'est publiquement demandé si le gouvernement ne devrait pas lui donner davantage d'argent que stipulé au contrat parce que la clientèle est, selon lui, plus lourde que prévu. Cela vous rappelle-t-il quelque chose? Dans le secteur de la construction des routes, on a constaté récemment que le plus bas soumissionnaire s'empressait de demander des «*petits extras*» pour arrondir sa bourse. Devrions-nous fermer les yeux?

Si vous êtes membre de l'AQDR et que vous ne recevez pas par courriel notre bulletin électronique mensuel **La Force des s@ges**, envoyez votre courriel à [info@aqdr.org](mailto:info@aqdr.org).

# TELLEMENT FIÈRE D'ÊTRE MEMBRE DE L'AQDR

**Karole Lamer**

Présidente du comité des Communications de l'AQDR



**M**a fierté d'être dans l'AQDR n'est pas à développer. Elle m'a été léguée avec le dernier souffle de ma mère. Vieillir pour elle était synonyme de pertes à plusieurs niveaux, mais elle n'a jamais perdu sa fierté. Fierté de ses enfants, fierté de pouvoir écouter les

gens et de les conseiller occasionnellement et surtout fierté d'être membre de l'AQDR qui défendait si bien les personnes en perte d'autonomie. Femme de tête, elle se considérait tellement bien renseignée par son AQDR, qu'elle faisait perpétuellement campagne pour recruter des personnes d'expérience dans son entourage.

Ayant élevé ces cinq enfants de son mieux, répétant l'importance des études qu'elle n'avait pas pu faire elle-même, elle avait la fibre d'une sociologue toujours à expliquer et comprendre les portraits sociaux qu'elle nous brossait. Interpellée par des débats de société, elle voulait faire valoir son opinion à travers un groupe dont la mission sociale permettait de mettre en valeur l'importance des personnes âgées dans une société, et ce, à tous les niveaux.

Femme au foyer, elle se sentait accueillie puisque l'AQDR accepte toutes les personnes ayant contribué à la société, même si elles n'ont pas véritablement été rémunérées. Malgré ses difficultés à marcher, elle se sentait en sécurité et bien protégée par l'AQDR, sensible à la mission de cette organisation: «La défense des droits des personnes vulnérables». Même si ses limitations physiques restreignaient son militantisme, elle affirmait

qu'un seul coup de téléphone pouvait influencer les choses et mettre en lumière les injustices auprès des personnes âgées afin de régler plusieurs situations difficiles.

Farouchement contre l'exclusion et la ghettoïsation des groupes de personnes, elle manifestait son désaccord avec l'infantilisation des gens âgés. Des expressions comme: «Ma petite madame» ou «Ma belle» la piquaient au vif. Pour elle, le respect de chacun demeure un prérequis non négociable dans les relations. Quand elle parlait des cas défendus par l'AQDR, ses yeux pétillaient. Dans la reconnaissance et l'acceptation de sa réalité, elle défendait son univers. Elle disait: *«Si vous choisissez de rejoindre une seule organisation, prenez votre carte de membre de l'ADRO. C'est la moins dispendieuse et vous serez mieux informés.»*

En travaillant bénévolement à différents niveaux dans la structure de l'AQDR, des bribes de nos conversations me reviennent et je me rends compte qu'elle avait parfaitement raison. Je suis tellement fière maintenant d'avoir pris la relève... et d'être devenue membre active de l'AQDR. Merci maman de m'avoir tracé ce chemin, tu peux compter sur moi pour initier «ta petite fille» ma belle grande fille.



# RETRAITÉ MALGRÉ MOI UNE VIE NOUVELLE OU UNE VOIE DE GARAGE?

Par François Houle  
AQDR Québec



La retraite me faisait peur. Comme plusieurs, j'ai dû la prendre à un moment que je n'avais pas choisi et dans des circonstances dont je n'avais pas le contrôle. Tasse-toi mon oncle, laisse la place aux jeunes *bougalous*, comme le

chante si bien Robert Charlebois.

Tout au long de ma vie professionnelle, j'ai travaillé avec et auprès de gens intéressants et j'ai été appelé à relever des défis tous plus intéressants les uns que les autres. Formé en communications, j'ai œuvré pendant 35 ans en journalisme et en relations publiques pour diverses entreprises de services publics et organismes gouvernementaux. Chanceux, ces années ont presque toutes constitué des années d'apprentissage constant et de bonheur.

## Un passage obligé et non planifié

À l'aube de la soixantaine, héritier d'une mise à la retraite forcée, j'ai eu la chance de me voir offrir le poste de coordonnateur des loisirs de mon ancien quartier; il s'agissait d'un poste à mi-temps qui m'a permis d'accepter ce nouvel état de vie imposé et surtout à passer à travers une certaine déprime. Vu que j'avais été président bénévole de cet organisme de loisirs pendant une quinzaine d'années, il m'a été assez aisé d'occuper cet emploi, de

continuer à me sentir utile à la société et de poursuivre mon cheminement.

Après trois ans, étant persuadé d'avoir fait le tour du jardin, j'ai laissé cet emploi qui avait eu sur moi un effet salvateur tant mentalement que physiquement.

Au cours des années suivantes, mon épouse et moi avons voyagé passablement. J'ai continué à faire du bénévolat notamment à titre de président du syndicat de la copropriété où j'habite.

## NOUS SOMMES RICHES...



### ...de nos valeurs

- Le respect, l'entraide
- L'approche humaine, la démocratie

Notre richesse est collective,  
partagée et accessible.

Nous sommes une coopérative funéraire !



LES COOPÉRATIVES  
FUNÉRAIRES  
DU QUÉBEC

Pour connaître la coopérative funéraire  
la plus près de chez vous:  
819 566-6303, poste 21  
[www.fcq.qc.ca](http://www.fcq.qc.ca)

Heureusement, j'avais pris l'habitude de faire du bénévolat dans ma jeunesse. À la retraite, si nous ne l'avons pas fait avant ou si nous n'avons pas développé certains intérêts, il n'est pas évident de bricoler, de faire du bénévolat intéressant, de voyager ou encore de cuisiner.

Bref, la vie continue, mais nos habitudes de vie sont déjà bien ancrées et il n'est pas naturel et facile de les modifier.

### **Ce qui m'a sauvé du choc de mes 65 ans**

Je ne sais pourquoi, mais en septembre dernier, au cap de mes 65 ans, se pointa également un début de déprime et d'ennui. Je me sentais un peu comme un ours en cage inutile et toujours prêt à livrer un combat.

M'ennuyant et craignant de devenir un poids pour mon épouse et comme ma santé était encore bonne, j'ai décidé de retourner sur le marché du travail, pas dans le but de faire plaisir aux spécialistes de l'emploi qui clament l'apport des aînés, pas juste pour l'aspect pécuniaire, mais pour le **salut de mon état mental**.

Ayant suivi et complété mon cours de guide touristique local au cégep St.Lawrence de Québec, j'ai pris mon courage à deux mains et suis allé offrir mes services.

Les Tours du Vieux-Québec m'ont donné ma chance et m'ont embauché à titre de chauffeur-guide. Le défi était de taille, puisqu'il s'agissait de conduire un minibus tout en commentant en anglais, le plus souvent un tour de ville de deux heures de la ville de Québec.

Je vous prie de croire qu'il s'agissait de tout un défi pour quelqu'un qui n'avait jamais conduit de minibus et dont l'anglais n'était pas la langue première. Je ne parle pas ici des textes d'intérêt à caractère historique et social que j'ai dû rédiger et mémoriser.

Pour répondre aux besoins de l'employeur, je me suis même spécialisé dans l'accompagnement privé de touristes sur la Côte-de-Beaupré et à l'Île-d'Orléans.



En dépit du fait que l'apprentissage et la coordination de tous les volets de cet emploi n'ont pas été faciles et ont requis une certaine période de temps, je suis en mesure aujourd'hui de me sentir utile à nouveau et reprendre goût à la vie.

Presque à tous les jours, j'ai le plaisir de faire découvrir la belle ville de Québec et la campagne environnante à un grand nombre de Canadiens anglais, d'Américains, d'Australiens, de Britanniques et de Français qui sont en général ravis par la propreté, la beauté, la sécurité et l'histoire de la ville de Québec qui constitue le berceau de l'Amérique française.

Je suis fier de leur montrer toutes les richesses et le patrimoine urbain que nos ancêtres ont eu la sagesse et la vision de préserver. À force de l'habiter, je crois que nous avons moins conscience de la qualité de notre habitat.

Bref, pour moi, le fait d'avoir pu rétablir des communications souvent très enrichissantes et mutuelles avec des touristes du monde entier et de leur faire partager, par exemple, un repas à la cabane à sucre ou le panorama des Plaines d'Abraham m'a permis de revivre mentalement et de me sentir encore utile à la société. Bien utiliser l'expérience et le vécu des retraités actifs ne doit pas être de vains mots.

En terminant, je souhaite à chacun, si la santé et le désir sont au rendez-vous, de se trouver une activité qui lui permettra de l'aider à garder l'esprit alerte et à contribuer à la société québécoise.

# LES LEÇONS DES OIES

Maurice Boucher – Section Lévis-Rive-Sud



Avec l'arrivée de l'automne, le passage des oies blanches en direction du sud pour y passer l'hiver, incite plusieurs personnes retraitées du Québec à en faire autant quand la santé et les moyens financiers le permettent. Mais, personnellement, les

vols en formation des oies m'inspirent de profondes leçons de travail en équipe qui devraient servir la réflexion les personnes engagées dans les sections de l'AQDR.

La science a découvert que:

- **Le vol de formation en V crée une élévation pour l'oiseau immédiatement derrière du fait du battement des ailes de chacun. Ainsi, selon les scientifiques, la volée d'oies pourra parcourir jusqu'à 70% plus de distance que si chacune des oies volait seule.**

**Première leçon:** Si les membres d'une section de l'AQDR partagent un sens communautaire et un objectif commun, ils pourront arriver plus vite et plus aisément à leurs buts parce que chacun agit sur l'élan des uns des autres.

- **Quand une oie sort de la formation, elle sent soudainement le freinage et la résistance en essayant d'aller seule... et vivement, elle revient à la formation pour prendre avantage de la puissance d'élévation de l'oiseau d'en avant.**

**Deuxième leçon:** Si nous avons autant de bon sens qu'une oie, nous resterons solidaires de l'ensemble des administrateurs de notre section pour mieux atteindre les buts de l'AQDR.

- **Quand l'oie de tête devient fatiguée, elle fait la rotation dans la volée et une autre oie prend sa position.**

**Troisième leçon:** Il est raisonnable qu'à

chacun son tour, les membres d'un conseil d'administration de l'AQDR assument les responsabilités les plus exigeantes dans l'esprit d'un partage équitable des tâches.

- **Les oies crient derrière pour encourager celles d'en avant à garder leur vitesse.**

**Quatrième leçon:** C'est le rôle de chacun des membres du CA d'appuyer les arguments des autres pour une idée conforme aux valeurs et aux objectifs défendus par l'AQDR.

- **Quand les oies s'arrêtent sur un terrain propice afin de se nourrir des racines de certaines plantes, comme elles doivent enfoncer la tête dans le terrain humide pour atteindre telle nourriture. Pour chaque groupe de 12 à 20, une d'entre elles, à tour de rôle, garde la tête haute afin d'alerter les autres sur la présence d'un prédateur.**

**Cinquième leçon:** Chaque section de l'AQDR confie à un membre du CA la responsabilité, par un comité ou autrement, de veiller à la protection des personnes âgées contre les abus dont elles peuvent être victimes.

Comme plusieurs manifestations de la nature, de ses mystères et grandeurs, le comportement des oies s'adapte très bien au travail d'organismes comme l'AQDR pour démontrer comment le *travail d'équipe* est fondamental à l'efficacité de chacune des sections et de l'AQDR en général.

Il faut savoir également que, quand une oie est malade ou blessée par un chasseur, deux autres oies sortent de la formation pour la suivre dans sa descente, pour lui porter secours et protection. Elles demeurent avec l'oie tombée jusqu'à sa guérison ou qu'elle meure. Elles repartiront seulement à ce moment-là pour rejoindre leur formation ou une autre pour rattraper leur groupe.

Réfléchissons au bon sens de l'oie et son esprit d'équipe.

# AQDR CHICOUTIMI: APPUI AUX PROCHES AIDANTS

**Jean-Pierre Simard, président**  
AQDR Chicoutimi



Un constat s'impose: de plus en plus de personnes sont des «proches aidants» auprès d'un membre de leur famille. Afin d'éviter l'épuisement du proche aidant et lui permettre de poursuivre sa mission tout en prenant soin de lui-même, de sa santé psychologique et

physique, l'AQDR Chicoutimi a élaboré un service personnalisé d'accompagnement auprès des proches aidants: **La clef du répit**.

Ce projet permet d'obtenir les services d'une personne accompagnatrice formée et supervisée par notre chargée de projet. Ainsi, la personne accompagnatrice se rend à la résidence du proche aidant et assure une présence sécuritaire et éducative adaptée à la personne en perte d'autonomie ou atteinte de troubles cognitifs. Le proche aidant peut ainsi vaquer à la réalisation d'activités essentielles au quotidien (faire les emplettes, visite chez le médecin, etc.), et ce, tout en s'assurant un moment de répit pendant la semaine (lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures). De plus, la personne accompagnatrice agit selon un code d'éthique où la confidentialité et le respect de la personne sont mis au premier plan.

Avec le projet **S'rencontrer et s'parler**, l'AQDR Chicoutimi offre gratuitement aux proches aidants la participation à des rencontres afin de briser leur isolement en échangeant avec d'autres personnes qui vivent la même réalité. Ces rencontres aux deux semaines et d'une durée de 2 heures comprennent deux volets: «échange» et «information» sur différentes problématiques vécues par les participants. Ce projet permet aux proches aidants d'obtenir une

meilleure information sur les services et programmes offerts aux aînés et être mieux outillés pour continuer leur mission. Ainsi, ces outils permettront aux personnes aidées de participer activement à la vie familiale et demeurer chez elles le plus longtemps possible. De plus, considérant que l'AQDR Chicoutimi offre le service **La clef du répit** pour les proches aidants, ces derniers pourront profiter du service d'une personne accompagnatrice pendant les activités de **«S'rencontrer et s'parler»**.

L'AQDR Chicoutimi offre ses services aux proches aidants en collaboration avec l'Agence de la santé et des services sociaux Saguenay-Lac-Saint-Jean, le CSSS mission CLSC du Grand Chicoutimi, la Société Alzheimer de la Sagamie et le ministère de la Famille et des Aînés avec le programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés (SIRA).

**Pour toute information, contacter:**

**Mme Gabrielle Girard**, coordonnatrice  
(418 543-8347)

ou **Mme Jacinthe Tremblay**, chargée de projets  
(418 543-0868)

ou par courriel:  
[laclefdurepit.aqdr@bellnet.ca](mailto:laclefdurepit.aqdr@bellnet.ca)



Gabrielle Girard  
Coordonnatrice

Jacinthe Tremblay  
Chargée de projets

# Des rabais exclusifs? C'est réglé.



Recevez jusqu'à 12 % de rabais additionnel sur vos assurances automobile, habitation et véhicules récréatifs.



Obtenez une soumission :

**1 866 550-2737**  
[lacapitale.com](http://lacapitale.com)



**La Capitale**  
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages

**AQDR**